

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3392

AMENDEMENT

présenté par

M. Wauquiez, M. Berger, Mme Dalloz, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, M. Barnier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Lepers, M. Liégeois, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Nury, M. Pauget, M. Portier, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Tryzna et M. Vermorel-Markes

ARTICLE 49

ÉTAT B**Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	200 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Financer Santé publique France	0	0
TOTAUX	0	200 000 000
SOLDE	-200 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à réduire de 200M€ supplémentaires le budget de l'Aide Médicale d'État (AME).

Entre 2015 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'AME a augmenté de 150 000 pour atteindre 466 000 bénéficiaires. Le coût de l'AME représente ainsi plus d'1,2 milliard d'euros avec une hausse de près de 50 % depuis 2017.

Sans remettre en cause l'existence d'un dispositif de prise en charge médicale, nous proposons une réforme du panier de soins accessibles via l'aide médicale d'État en le recentrant sur les interventions urgentes. C'est le sens d'amendements déposés par notre groupe en première lecture, car rien ne justifie que des étrangers en situation irrégulière aient droit à une prise en charge plus large que celle dont tout Français peut bénéficier. Une telle refonte des conditions de l'AME pouvant intervenir par décret, nous demandons au Gouvernement de prendre, sans plus attendre, des dispositions réglementaires permettant de limiter le panier de soins et de dégager des économies budgétaires dès 2026.

Cette transformation de l'AME en « aide médicale d'urgence » permettrait ainsi de réaliser une économie budgétaire estimée de manière réaliste à 400 millions d'euros.

Aussi, en tenant compte la réduction de crédits déjà adoptée par le Sénat à hauteur de 200 millions d'euros, au titre de l'adoption de l'article 77 *sexies* étendant le régime de l'accord préalable, cet amendement prévoit une baisse supplémentaire du même montant en AE et CP des crédits dédiés à l'AME. Cette baisse est imputée sur l'action 02 « Aide Médicale de l'État » du programme 183 « Protection maladie ».